

RAPPORT UIT-R M.2024

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE SUR L'UTILISATION DU SPECTRE

(2000)

1 Introduction

Un certain nombre d'administrations ont fait connaître leur utilisation actuelle et leurs plans d'utilisation des bandes de fréquences considérées comme potentiellement envisageables pour les IMT-2000. Ces informations, résumées dans le présent Rapport, ont été obtenues en réponse à la Lettre circulaire 8/LCCE/54 du BR, du 11 février 1998, ou extraites de diverses contributions de l'UIT-R; elles complètent la contribution de l'UIT-R concernant le Chapitre 1.1 du Rapport de la RPC à la CMR-2000. Par ailleurs, plusieurs administrations ont entrepris d'évaluer leurs besoins à long terme en fréquences pour les IMT-2000 et ont participé aux efforts que l'UIT-R déploie pour établir ces besoins. La phase suivante, qui porte sur les besoins additionnels en spectre, consiste à déterminer les bandes qui pourraient convenir pour des compléments IMT-2000. La procédure de choix des bandes envisageables doit tenir compte de différentes considérations de compatibilité, de coordination et de partage avec les autres services bénéficiant d'attributions à titre primaire.

Pour faciliter l'étude, l'UIT-R a estimé les besoins additionnels en spectre pour les IMT-2000 et les résultats de cette estimation sont consignés dans le Rapport de la RPC à la CMR-2000. Il conviendrait que les administrations continuent de s'efforcer de déterminer les fréquences qui pourraient être attribuées à l'échelle mondiale aux IMT-2000, en tenant compte des principes suivants:

- les bandes de fréquences communes à l'échelle mondiale devraient être le premier choix pour l'accès universel;
- la gamme des fréquences envisageables pour des compléments IMT-2000 est définie dans la Recommandation UIT-R M.687;
- pour ce qui est des bandes actuellement utilisées par d'autres services, il y a lieu de tenir compte des considérations de partage et des contraintes réglementaires;
- enfin, il conviendrait d'accorder la préférence à toute option permettant d'établir un continuum de fréquences.

Le présent Rapport rassemble diverses informations que les administrations pourront exploiter dans l'analyse de leurs besoins en spectre pour les IMT-2000 en vue de la CMR-2000.

2 Résumé

La notion IMT-2000 couvre des systèmes mobiles de la troisième génération dont l'entrée en service est prévue autour de l'an 2000, sous réserve des impératifs du marché. Ces systèmes permettront d'accéder, au moyen d'une ou de plusieurs liaisons radioélectriques, à un vaste éventail de téléservices assurés par les réseaux fixes de télécommunication (par exemple, réseaux téléphoniques publics commutés (RTPC), réseaux numériques avec intégration des services (RNIS)) ainsi qu'à divers autres services réservés aux usagers mobiles.

Ces systèmes font intervenir différents types de terminaux mobiles, reliés à des réseaux de Terre ou à des réseaux à satellite, conçus en fonction d'une utilisation dans le service fixe ou dans le service mobile.

Les principales caractéristiques des IMT-2000 sont les suivantes:

- niveau élevé de communauté de conception à l'échelle mondiale;
- compatibilité des services dans les systèmes IMT-2000 et avec les réseaux fixes;
- qualité élevée;
- utilisation de petits terminaux de poche exploitables dans le monde entier;
- possibilité de déplacement des abonnés itinérants partout dans le monde;
- capacité de prise en charge d'applications multimédias et d'un large éventail de services et de terminaux.

Le domaine des IMT-2000 et les Recommandations et rapports établis pour en rendre compte évoluent constamment. Pour suivre l'évolution de ces systèmes, il est nécessaire en effet d'établir une série de Recommandations et de Rapports sur divers aspects. Dans ces Recommandations et ces rapports, on s'efforce d'éviter toute contradiction apparente, et les Recommandations et rapports futurs, ou les futures révisions, permettront de résoudre toute divergence.

3 Considérations d'ordre général

3.1 Les administrations souhaiteront peut-être prendre en compte les éléments suivants en ce qui concerne les besoins en spectre des systèmes IMT-2000:

- a) les systèmes IMT-2000 sont définis dans un ensemble de Recommandations et de Rapports interdépendants, dont le présent Rapport fait partie;
- b) aux termes du numéro S5.388 du RR, «les bandes 1 885-2 025 MHz et 2 110-2 200 MHz sont destinées à être utilisées, à l'échelle mondiale, par les Administrations qui souhaitent mettre en oeuvre les télécommunications mobiles internationales-2000 (IMT-2000). Cette utilisation n'exclut pas l'utilisation de ces bandes par d'autres services auxquels elles sont attribuées. Ces bandes devraient être mises à la disposition des IMT-2000 conformément aux dispositions de la Résolution 212 (Rév.CMR-97)»;
- c) le RR attribue par ailleurs dans ces bandes les intervalles 1 980-2 010 MHz et 2 170-2 200 MHz au SMS à titre mondial, éventuellement pour utilisation par la composante satellite des IMT-2000, au titre des dispositions du numéro S5.389A du RR;
- d) le RR attribue également les intervalles 2 010-2 025 MHz et 2 160-2 170 MHz dans la Région 2 au SMS au titre des dispositions des numéros S5.389C, S5.389D et S5.389E;
- e) certaines parties des bandes retenues pour la mise en oeuvre des IMT-2000 sont utilisées par des services fixes terrestres dans le cadre des attributions actuelles;
- f) le début de la mise en oeuvre des IMT-2000 doit se faire à l'horizon 2000, sous réserve des impératifs du marché;
- g) les systèmes IMT-2000 assureront différentes catégories de services dans divers environnements.
- h) les bandes identifiées au point b) ci-dessus sont partagées avec d'autres systèmes des services mobile, fixe et mobile par satellite, et la bande 2 110-2 120 MHz est partagée avec le service de recherche spatiale, et un grand nombre de ces systèmes sont actuellement utilisés;
- j) ces bandes sont utilisées différemment dans divers pays, voire dans une même région;
- k) l'ensemble de trafic et de services assuré par les IMT-2000 peut varier d'un pays à l'autre, voire dans un même pays; dans certaines parties du monde, des fréquences additionnelles pourront être nécessaires tandis que dans d'autres régions les bandes de fréquences identifiées aux points b), c) et d) ci-dessus pourraient être adéquates et répondre aux besoins des services IMT-2000 actuels ainsi qu'à la demande future;
- l) le volume de trafic acheminé par les systèmes mobiles, ainsi que le nombre et la diversité des services, sont appelés à augmenter de façon continue;
- m) il est nécessaire de faire en sorte que les terminaux IMT-2000 puissent fonctionner dans différents cadres de réglementation;
- n) l'utilisation d'une bande de fréquences mondiale facilitera la mobilité universelle des composantes de Terre et satellite;
- o) dans les futurs systèmes, la gamme de cellules utilisables peut être très large, des petites cellules caractéristiques des systèmes prévus pour fonctionner à l'intérieur de bâtiments aux grandes cellules des systèmes à satellite.

3.2 Par ailleurs, pour ce qui est de la composante de Terre, les administrations souhaiteront peut-être considérer ce qui suit:

- a) d'après le Rapport UIT-R M.2023, un complément de spectre de 160 MHz sera nécessaire pour la composante de Terre des IMT-2000, en plus des fréquences déjà identifiées dans le numéro S5.388 du RR de cette composante de Terre des IMT-2000 et en plus des fréquences utilisées dans diverses régions pour les systèmes mobiles de la première et de la deuxième génération;
- b) les administrations pourront décider d'autoriser les opérateurs à utiliser des bandes de fréquences actuellement attribuées aux systèmes du service mobile antérieur aux IMT-2000 pour les systèmes IMT-2000 dans le cadre de l'évolution des systèmes radioélectriques de deuxième génération aux systèmes radioélectriques de troisième génération à capacité IMT-2000;
- c) les besoins en fréquences de la composante de Terre des systèmes IMT-2000 ont été estimés dans le Rapport UIT-R M.1153 avant la CAMR-92, époque à laquelle l'accent était mis essentiellement sur les services téléphoniques, alors que les systèmes IMT-2000 assureront une grande diversité de services de communication de données et de services multimédias large bande, à côté des services téléphoniques;
- d) l'harmonisation de l'utilisation des bandes de fréquences à l'échelle mondiale facilitera la mobilité universelle.

3.3 En ce qui concerne la composante satellite, les administrations pourront également considérer ce qui suit:

- il apparaît dans le Rapport UIT-R M.2023 que les besoins totaux en spectre de la composante satellite à l'horizon 2005 et à l'horizon 2010 se chiffreront respectivement à $2 \times 31,5$ MHz et 2×67 MHz;
- le besoin en spectre traditionnel pour le SMS dans la gamme 1-3 GHz a été mentionné dans les Rapports de la RPC aux deux dernières CMR. Le Rapport de la RPC à la CMR-95 indiquait qu'une attribution totale comprise entre 2×75 MHz et 2×150 MHz serait requise d'ici 2005 (Chapitre 2, Partie A.2, 3) et le Rapport de la RPC à la CMR-97 indiquait que 2×250 MHz seraient nécessaires d'ici 2010;
- pour l'heure, le RR attribue environ 2×115 MHz au SMS dans l'intervalle 1-3 GHz, avec certaines variations en fonction des régions;
- la plupart de ces bandes sont utilisées par d'autres services dans la plupart des pays, ce qui réduit considérablement leur disponibilité effective pour le SMS. Dans de nombreux pays, ces bandes ne sont pas du tout disponibles pour le SMS.

4 Résultats de l'étude

L'Annexe 1 récapitule les réponses recueillies dans le cadre de l'étude sur l'utilisation du spectre.

ANNEXE 1

Résultats de l'étude sur l'utilisation actuelle et l'utilisation planifiée du spectre

Utilisation actuelle et utilisation planifiée pour ce qui est de la composante de Terre

Utilisation actuelle et utilisation planifiée	
Composante de Terre	
470-862 MHz	
CEPT ⁽¹⁾	Cette bande est actuellement utilisée en Europe pour la radiodiffusion analogique. Avec le remplacement de la télévision analogique par la télévision numérique par voie hertzienne de Terre, il est possible que certaines parties de cette bande deviennent disponibles pour d'autres services. A l'heure actuelle, certaines parties de cette bande sont également utilisées pour d'autres services (par exemple pour les faisceaux hertziens tactiques) de sorte que la demande de fréquences pour ces services continuera probablement d'augmenter. La CEPT s'efforce de déterminer si cette bande pourrait être envisagée pour l'expansion des IMT-2000
Etats-Unis d'Amérique	470-806 MHz – Radiotélévision télévisuelle et service mobile terrestre. Avec la transition de la télévision analogique à la télévision numérique, 24 MHz (764-776/794-806 MHz) ont été réattribués pour les services fixe et mobile associés à la sécurité du public. Ces fréquences ne conviendraient pas pour les IMT-2000. Par ailleurs, 36 MHz (746-764/776-794 MHz) ont été réattribués pour les applications commerciales des services fixe, mobile et de radiodiffusion. La transition vers la télévision numérique devrait être pour l'essentiel terminée d'ici au 31 décembre 2006. A long terme, un bloc additionnel de 48 MHz (698-746 MHz) sera récupéré. L'utilisation spécifique des tranches additionnelles de 36 et 48 MHz n'est pas encore définie, mais certaines parties pourraient être adéquates pour les IMT-2000. 608-614 MHz – Attribuée à la radioastronomie aux Etats-Unis d'Amérique (et dans de nombreuses autres régions du monde), et fortement utilisée. Cette bande, aux Etats-Unis d'Amérique, est partagée avec les systèmes de télémétrie biomédicale à faible puissance (transmission de données des moniteurs cardiaques aux services de monitoring des hôpitaux)
Malaisie	470-806 MHz – Bande attribuée à la radiodiffusion télévisuelle en ondes décimétriques

Utilisation actuelle et utilisation planifiée	
Composante de Terre (suite)	
470-862 MHz	
Corée	762-780 MHz – Bande envisageable 470-752 MHz: télévision à ondes décimétriques 752-762 MHz: SF 762-780 MHz: bande envisageable pour des compléments IMT-2000 780-806 MHz: SF 752-806 MHz: pour la transition vers la télévision numérique 806-824 MHz: TRS(T) 824-849 MHz: cellulaire (T) 849-851 MHz: SF 851-869 MHz: TRS(R)
Chine	470-566 MHz/606-798 MHz: service de radiodiffusion télévisuelle. 566-606 MHz: SF
Japon	470-770 MHz: service de radiodiffusion télévisuelle. 810-828 MHz, 838-840 MHz et 843-846 MHz: systèmes cellulaires de la deuxième génération (2G)
Canada	Au Canada, cette bande est utilisée pour la radiodiffusion télévisuelle. L'introduction de la télévision numérique dans cette bande et la suppression progressive de la télévision analogique (NTSC) devraient permettre d'envisager d'attribuer à d'autres services les fréquences non requises pour la télévision numérique
Australie	470-520 MHz – Fortement utilisée pour les systèmes fixes et les systèmes mobiles. 520-820 MHz – Non disponible pour le service mobile en raison de l'affectation à la radiodiffusion. L'abandon progressif de la radiodiffusion analogique signifie que cette attribution sera intégralement utilisée jusqu'en 2012 en raison de la nécessité d'assurer une diffusion simultanée. Cette bande est également utilisée pour les microphones radioélectriques, les services de télémétrie biomédicale et d'autres applications analogues à faible puissance pour lesquelles on exploite les créneaux disponibles dans la partie du spectre utilisée pour la radiodiffusion. Les besoins futurs (radiodiffusion et diffusion de données) feront l'objet d'examen ultérieurs
République Sudafricaine	470-854 MHz – Réservée pour la télévision numérique. 790-854 MHz – Radiodiffusion: partage entre les accès hertziens fixes (AHF) et le SF
Brésil	470-608 MHz/614-806 MHz – Au Brésil, ces bandes sont utilisées pour la radiodiffusion télévisuelle. L'introduction de la télévision numérique n'est pas encore prévue dans ces bandes, mais la suppression de la télévision analogique devrait permettre d'envisager d'attribuer à d'autres services certaines parties du spectre non requises pour la télévision numérique. 608-614 MHz – Au Brésil, cette bande est attribuée à la radioastronomie
Nouvelle-Zélande	470-494 MHz – SM. Pourrait être disponible et adéquate pour des compléments IMT-2000. 494-518 MHz – A l'étude. Ne serait pas disponible et ne serait pas adéquate pour des compléments IMT-2000; noter: – les risques de brouillage par le service de radiodiffusion télévisuelle dans les bandes adjacentes; – une éventuelle future attribution nationale pour la radiodiffusion télévisuelle. 518-806 MHz – Radiodiffusion télévisuelle; une bonne partie de ces fréquences sont exploitées à titre privé. Non disponible et non adéquate pour des compléments IMT-2000

Utilisation actuelle et utilisation planifiée	
Composante de Terre (<i>suite</i>)	
470-862 MHz	
Maroc	470-838 MHz – Bande réservée à la radiodiffusion télévisuelle à ondes décimétriques. 806-866 MHz – Services mobile et fixe. Liaisons interurbaines radioélectriques
806-821/851-866 MHz	
CEPT ⁽¹⁾	Voir la bande 470-862 MHz
Etats-Unis d'Amérique	Actuellement utilisées pour les services radioélectriques mobiles spécialisés (SMR, <i>specialized mobile radio</i>) et les systèmes de sécurité privée et publique, ce qui limite considérablement les utilisations possibles pour les IMT-2000. Certains titulaires de licences d'exploitation de services de radiocommunication mobiles spécialisés pré-IMT-2000 pourraient choisir de passer aux techniques et services IMT-2000
Malaisie	806-862 MHz: service radioélectrique interurbain
Chine	806-821/851-866 MHz: système de radiocommunication interurbain
Japon	860-885 MHz: utilisées pour les systèmes cellulaires 2G
Canada	Ces bandes sont utilisées pour les services de radiocommunication mobiles, et notamment les applications de sécurité publique
Australie	La bande 806-820 MHz est utilisée pour la radiodiffusion. Voir les observations sur la bande 470-862 MHz
République Sudafricaine	856-900 MHz – SF. 864,1-868,1 MHz – AHF de courte portée/CT-2
Brésil	806-824/851-869 MHz – Ces bandes sont utilisées pour les services SMR, y compris les applications de sécurité publique
Nouvelle-Zélande	806-819/851-870 MHz – SF, mobile interurbain. Pourrait être disponible et adéquate pour des compléments IMT-2000. Actuellement non disponible
824-849/869-894 MHz	
CEPT ⁽¹⁾	Voir sous 470-862 MHz et 880-960 MHz
Etats-Unis d'Amérique	Actuellement, bandes appariées pour la téléphonie cellulaire. Les opérateurs de systèmes cellulaires pré-IMT-2000 pourront choisir d'adopter les technologies et services de la nouvelle génération, par exemple les IMT-2000
Corée	Ces bandes ont été assignées pour le service mobile terrestre (système AMRC). L'AMPS sera remplacé d'ici 2002
Chine	825-880 MHz: systèmes cellulaires. 821-825/866-870 MHz: système radioélectrique de transmission de données.
Japon	860-885 MHz et 893-895 MHz: utilisées pour les systèmes cellulaires 2G
Canada	Ces bandes sont utilisées pour les services de radiotéléphonie cellulaire
Australie	825-845 MHz et 870-890 MHz: des licences ont été délivrées pour ces bandes jusqu'à 2013, et ces licences ne permettent pas l'utilisation des technologies IMT-2000. 850-915 MHz: non disponible en mer en raison de l'exploitation du service de radiolocalisation

Utilisation actuelle et utilisation planifiée	
Composante de Terre (suite)	
824-849/869-894 MHz	
République Sudafricaine	824-849/869-894 MHz – Systèmes AHF. 872-905/917-950 MHz – Bandes partagées; accès radioélectrique local avec d'autres services (ARMC, TACS, etc.). 876-880/921-925 MHz – GSM
Brésil	824-849/869-894 MHz – Ces bandes sont utilisées pour les services de radiotéléphonie cellulaire. Pourront convenir pour les IMT-2000 lorsque l'utilisation des systèmes de première et de deuxième générations diminuera
Nouvelle-Zélande	825-845 MHz – SM, fréquences exploitées à titre privé. Pourraient être disponibles et adéquates pour des compléments IMT-2000. 870-915 MHz – SM, fréquences exploitées à titre privé. Pourraient être disponibles et adéquates pour des compléments IMT-2000
Maroc	866-880 MHz – Services mobile et fixe. Liaisons interurbaines radioélectriques
880-915/925-960 MHz	
CEPT ⁽¹⁾	Cette bande est actuellement utilisée de façon intensive en Europe pour les systèmes mobiles 2G (GSM 900). Une disponibilité dans cette bande pour les IMT-2000 ne pourrait être envisagée, progressivement, qu'à très long terme, lorsque l'utilisation du GSM diminuera. Les délais de disponibilité de cette bande pour les IMT-2000 peuvent différer d'un pays à l'autre. Ainsi, cette bande dans son ensemble est considérée par la CEPT comme envisageable pour des compléments IMT-2000
Etats-Unis d'Amérique	902-928 MHz: ces fréquences sont fortement utilisées par le service de radiolocalisation, les services fixe et mobile de l'administration centrale, les services de radiocommunication d'amateur, les applications de contrôle des déplacements des flottes de véhicules et enfin divers équipements à faible puissance utilisable sans licence. Certains systèmes de défense l'utilisent à l'échelle mondiale. Non adéquates et non disponibles pour les IMT-2000. 894-902 MHz et 928-960 MHz: diverses applications fixes et mobiles, et certaines parties de cette bande ne conviennent donc pas pour les IMT-2000. La bande 894-896 MHz est utilisée pour les communications mobiles et les bandes 932-935/941-944 MHz sont utilisées pour des liaisons hertziennes point à point des organes de l'Administration fédérale. Les bandes 896-901/935-940 MHz sont utilisées pour des applications privées et des systèmes de radiocommunication mobiles spécialisés. Certains opérateurs de systèmes de radiocommunication mobiles spécialisés pré-IMT-2000 pourront choisir d'adopter les techniques et services de type IMT-2000
Malaisie	880-890 MHz – Actuellement, AMPS/ETACS. 925-935 MHz – Pourraient être utilisées également pour la radiorecherche bidirectionnelle
Corée	Les bandes suivantes ont été assignées pour les services CT, CT-2, données mobiles et relais de radiodiffusion: 869-894 MHz: cellulaire (R) 894-898 MHz: SF 898-900 MHz: SM (communications de données) (T) 900-910 MHz: SF, SM 910-914 MHz: CT-2 914-915 MHz: CT-1 915-924,55 MHz: SF, SM 924,55-925,45 MHz: radiorecherche (T) 925,45-928 MHz: SF, SM 928-930 MHz: SF, SM (microphones radioélectriques) 930-938 MHz: SF, SM 938-940 MHz: SM (communications de données) (R) 940-942 MHz: SF, SM 942-959 MHz: SF, SM (auxiliaires de la radiodiffusion) 959-960 MHz: CT-1

Utilisation actuelle et utilisation planifiée	
Composante de Terre (<i>suite</i>)	
880-915/925-960 MHz	
Chine	880-915/925-960 MHz: systèmes cellulaires. 915-917 MHz: système de communication personnelle sans contrôleur central. 917-925 MHz: système de transmission de radiodiffusion stéréophonique
Japon	895-901 MHz – Utilisée pour les systèmes cellulaires 2G
Australie	915-928 MHz – Non disponible pour le service mobile (utilisée par le service de radiolocalisation). 928-942 MHz – Non disponible pour le SMS (utilisée pour la radiolocalisation). 890-915 MHz et 935-960 MHz – Très fortement utilisées pour les systèmes mobiles 2G. Leur réaffectation à des applications de Terre ne pourrait être envisagée que progressivement, à long terme, au fur et à mesure que les systèmes mobiles 2G feront place aux IMT-2000
République Sudafricaine	880-890/925-935 MHz – GSM étendu (milieu urbain), partagé avec les AHF en milieu rural. 914-915/959-960 MHz –CT-1
Brésil	896-901/935-940 MHz – Ces bandes sont utilisées par des services de SMR, notamment pour les applications de sécurité publique. 902-942 MHz – Diverses applications fixes et mobiles, notamment pour des équipements sans licence d'utilisation, de faible puissance. Cette bande ne semble pas convenir pour les IMT-2000. 942-960 MHz – Fortement utilisée par le service des auxiliaires de la radiodiffusion. Ne semble pas convenir pour les IMT-2000
Nouvelle-Zélande	915-921/929-935 MHz – SF, adéquate, mais non disponible, pour des compléments IMT-2000. 921-929 MHz – Applications industrielles, scientifiques et médicales (ISM), non adéquate et non disponible pour des compléments IMT-2000. 935-960 MHz – SM, fréquences exploitées à titre privé. Adéquate et éventuellement disponible pour des compléments IMT-2000
Maroc	880-890 MHz – Services mobile et fixe. Bande GSM étendue. 890-915/935-960 MHz – Service mobile. GSM. 915-935 MHz – Services mobile et fixe
1 350-1 400 MHz	
CEPT ⁽¹⁾	Plan de disposition des voies pour le service fixe (1 350-1 375 appariée avec 1 492-1 517 MHz, et 1 375-1 400 MHz appariée avec 1 427-1 452 MHz). Radiolocalisation
Etats-Unis d'Amérique	1 350-1 385 MHz – Attribution exclusive de l'Administration fédérale pour le service fixe, le service mobile, le service de radiolocalisation et le service de radionavigation aéronautique (SRNA) (voir le numéro S5.334 du RR). Le SRNA est utilisé par les radars ATC. Non adéquate ou non disponible pour les IMT-2000. 1 385-1 400 MHz – Disponible pour utilisation commerciale depuis janvier 1999, associée à des normes propres à assurer la protection des radars ATC
Corée	Ces bandes ont été assignées au service de radiolocalisation
Chine	Radiolocalisation et radionavigation
Japon	Cette bande a été assignée pour le service de radiolocalisation
Australie	Non disponible pour le service mobile ou le SMS (utilisée par le service de radiorepérage)
Brésil	Non disponible pour les IMT-2000 (utilisée par le service de radiolocalisation). Les radars ATC relèvent du SRNA
Maroc	Services mobile et fixe

Utilisation actuelle et utilisation planifiée	
Composante de Terre (<i>suite</i>)	
1 427-1 525 MHz	
CEPT ⁽¹⁾	Plan de disposition des voies pour le service fixe (1 350-1 375 MHz appariée avec 1 492-1 517 MHz et 1 375-1 400 MHz appariée avec 1 427-1 452 MHz). 1 517-1 525 MHz: liaisons fixes unidirectionnelles. 1 452-1 492 MHz: radiodiffusion audionumérique (DAB, <i>digital audio broadcasting</i>)
Etats-Unis d'Amérique	1 427-1 435 MHz: disponible pour utilisation commerciale en janvier 1999, la question de savoir si cette bande est adéquate et disponible pour les IMT-2000 n'a pas encore été tranchée. 1 435-1 527 MHz: télémesure, télécommande, télémesure aéronautique. Utilisation intensive et capitale de cette bande pour la télémesure aéronautique dans le cadre du programme d'essais en vol. Non adéquate ou non disponible pour les IMT-2000
Malaisie	1 427-1 452 MHz: disponible. 1 452-1 469 MHz: radiodiffusion audionumérique par voie hertzienne de Terre (DAB-T). 1 467-1 492 MHz: DAB par satellite (DAB-S).
Corée	1 427-1 525 MHz: SF
Chine	Système de communication hyperfréquences point à multipoint
Japon	1 429-1 453 MHz et 1 477-1 501 MHz utilisées pour la téléphonie cellulaire 2G
Canada	Au Canada, les sous-bandes 1 427-1 452/1 492-1 517 MHz sont utilisées pour les systèmes de radiocommunication d'abonné et peuvent l'être pour les systèmes de téléconsultation radio-électrique des compteurs. Le Canada a entrepris d'introduire la radiodiffusion sonore numérique dans la bande 1 452-1 492 MHz
Australie	1 427-1 452 MHz: fixe. Mobile: la télémesure aéronautique a la priorité. Non adéquate pour le service mobile public/les systèmes SMS pour des raisons de problèmes de partage. 1 452-1 492 MHz: radiodiffusion/radiodiffusion par satellite, pour systèmes audionumériques. Non adéquate pour le service mobile public/les systèmes SMS pour des raisons de problèmes de partage. 1 492-1 525 MHz: fixe. Mobile: la télémesure aéronautique a la priorité. Non adéquate pour le service mobile public/les systèmes SMS pour des raisons de problèmes de partage
République Sudafricaine	1 429-1 465/1 477-1 513 MHz – AHF, en partage. 1 452-1 492 MHz – DAB-S/DAB-T
Brésil	1 427-1 452/1 492-1 517 MHz – Au Brésil, ces bandes sont utilisées pour les faisceaux hertziens numériques de faible capacité du service fixe. 1 452-1 492 MHz – Le Brésil prévoit d'introduire la radiodiffusion audionumérique dans cette bande
Nouvelle-Zélande	1 429-1 462/1 490-1 525 MHz – SF, accès multiple radioélectrique; utilisée de façon intensive pour la réticulation des télécommunications en milieu rural; adéquate mais non disponible pour des compléments IMT-2000. 1 462-1 490 MHz – Réservée pour le service de radiodiffusion et le service de radiodiffusion par satellite. Non adéquate et non disponible pour des compléments IMT-2000
Maroc	Services fixe et mobile. Systèmes point à multipoint. 1 452-1 492 MHz – Service fixe (systèmes point à multipoint). SRS

Utilisation actuelle et utilisation planifiée	
Composante de Terre (suite)	
1 710-1 785/1 805-1 885 MHz	
CEPT ⁽¹⁾	1 710-1 785/1 805-1 880 MHz – Cette bande est également utilisée en Europe pour les systèmes mobiles 2G (GSM 1800). La disponibilité de cette bande pour les IMT-2000 ne pourra être assurée que progressivement, à long terme, au fur et à mesure que les types d'utilisation actuelle de la bande diminueront. Les délais de disponibilité de cette bande pour les IMT-2000 peuvent différer d'un pays à l'autre. Sur cette base, cette bande dans son ensemble est également considérée par la CEPT comme envisageable pour des compléments IMT-2000. 1 880-1 885 MHz – Cette bande, en Europe, constitue actuellement la partie inférieure de la bande DECT. La partie supérieure de la bande DECT (1 885-1 900 MHz) est déjà présélectionnée pour les IMT-2000. La bande 1 880-1 885 MHz est considérée par la CEPT comme envisageable pour des compléments IMT-2000. L'ensemble de la bande DECT (1 880-1 900 MHz) ne peut être rendu disponible pour les IMT-2000 qu'à long terme, toutefois, lorsque l'utilisation des DECT aura diminué
Etats-Unis d'Amérique	1 710-1 755 MHz – Réattribuée pour une utilisation mixte (publique/non publique après janvier 1999). Disponible pour une utilisation commerciale en janvier 2004. Cette bande pourrait être envisageable pour les IMT-2000. 1 805-1 850 MHz – Liaisons au sol des systèmes à satellites (SGLS, <i>satellite ground link system</i>). Attribution exclusive de l'administration centrale. Non adéquate ou non disponible pour les IMT-2000. 1 755-1 805 MHz – Attributions exclusives faites à l'Administration fédérale pour le service fixe et le service mobile et certaines parties des fréquences réservées à l'exploitation spatiale. Non adéquate ou non disponible pour les IMT-2000. 1 850-1 910/1 930-1 990 MHz – Bande PCS. Adéquate pour les IMT-2000 au fur et à mesure que les services pré-IMT-2000 seront remplacés par des services IMT-2000 équivalents. 1 910-1 930 MHz – Systèmes de communication personnelle à faible puissance non soumis à licence. Cette bande peut convenir pour des applications IMT-2000 de faible puissance au fur et à mesure que les services pré-IMT-2000 seront remplacés par des services IMT-2000 équivalents
Malaisie	DCS 1800. 1 880-1 900 MHz – DECT (utilisation à l'intérieur de bâtiments seulement)
Corée	Ces bandes ont été assignées pour le service mobile terrestre (technologie ARMC): 1 710-1 750 MHz: SM (les attributions existantes du SF seront déplacées) 1 750-1 780 MHz: PCS(T) 1 780-1 800 MHz: SM (les attributions existantes du SF seront déplacées) 1 800-1 805 MHz: APC 1 805-1 840 MHz: SM (les attributions actuelles du SF seront déplacées) 1 840-1 870 MHz: PCS(R) 1 870-1 885 MHz: SM (les attributions actuelles du SF seront déplacées)
Chine	1 710-1 755/1 805-1 850 MHz – Système cellulaire. 1 880-1 900/1 960-1 980 MHz – Système d'accès radioélectrique en mode duplex à répartition en fréquence. 1 900-1 920 MHz – Système d'accès radioélectrique en mode duplex à répartition dans le temps
Japon	Ces bandes ont été assignées pour les services fixe, mobile, de recherche spatiale et d'exploitation spatiale

Utilisation actuelle et utilisation planifiée	
Composante de Terre (suite)	
1 710-1 785/1 805-1 885 MHz	
Canada	1 710-1 850 MHz – Au Canada, cette bande est utilisée pour les systèmes fixes de faible capacité. Le Canada estime que les systèmes fixes peuvent être progressivement supprimés en temps voulu et ce pays considère donc que cette bande est envisageable pour les IMT-2000. 1 850-1 885 MHz – Cette bande fait partie de la gamme de fréquences associée au plan de fréquences des systèmes de communication personnelle, et elle est également envisageable pour les IMT-2000
Australie	1 710-1 980 MHz – Fortement utilisée pour le service fixe et le service mobile. Non disponible pour le SMS en raison de problèmes de partage avec les systèmes de Terre. Les bandes 1 710-1 785 MHz et 1 805-1 880 MHz pourraient être réaménagées pour les IMT-2000. 1 980-2 010 MHz – Fortement utilisée pour le service fixe et le service mobile. Eventuellement envisageable pour un partage avec le SMS
République Sudafricaine	1 710-1 785/1 805-1 880 MHz – DCS 1800. 1 880-1 900 MHz – DECT. 1 900-1 920 MHz – DECT étendu. 1 885-2 025/2 110-2 200 MHz – Désignée pour les IMT-2000 dans le RR. 1 980-2 010/2 170-2 200 MHz – Désignée pour la composante satellite des IMT-2000
Brésil	1 710-1 850 MHz – Au Brésil, cette bande est utilisée pour les systèmes fixes de faible capacité, mais aucune nouvelle licence n'a été délivrée depuis 1996. Cette bande est adéquate et disponible pour les IMT-2000. 1 850-1 885 MHz – Au Brésil, cette bande est utilisée pour les systèmes fixes de faible capacité. Elle fait partie de la gamme de fréquences associée au plan de fréquences des systèmes de communication personnelle, que le Brésil n'a pas encore mis en œuvre. Les bandes 1 850-1 870/1 930-1 950 MHz ont été retenues pour l'introduction des systèmes AHF. Certaines parties de cette bande pourraient convenir pour les IMT-2000
Nouvelle-Zélande	1 706,5-1 880 MHz – Service fixe, pourrait convenir et être disponible pour des compléments IMT-2000. 1 880-1 920 MHz – Service fixe, PHS, DECT. Pourrait convenir, mais non disponible pour des compléments IMT-2000; il serait difficile de libérer cette bande
Maroc	1 710-1 785/1 805-1 880 MHz – Services fixe et mobile. Sera utilisée par les services mobiles. 1 880-1 885 MHz – Service fixe et systèmes AHF
2 025-2 110/2 200-2 290 MHz ⁽²⁾	
CEPT ⁽¹⁾	Le partage entre les services spatiaux et les IMT-2000 est impossible dans ces bandes (voir le numéro S5.391 du RR/Recommandation UIT-R SA.1154) ^{(3),(4)}
Etats-Unis d'Amérique	Forte utilisation par l'Administration fédérale pour les services suivants: exploitation spatiale, exploration de la Terre par satellite (SETS), recherche spatiale (SRS), auxiliaires de la radio-diffusion. Le partage entre les services spatiaux et les IMT-2000 est impossible dans ces bandes (voir le numéro S5.391 du RR/Recommandation UIT-R SA.1154) ⁽⁴⁾ . Non adéquate ou non disponible pour les IMT-2000
Corée	2 025-2 110 MHz: SF, SM, SRS, SETS. 2 200-2 290 MHz: SF, SM, SRS, SETS
Chine	SF, SM et service spatial
Japon	Ces bandes, fortement utilisées, ont été assignées pour les services fixe et mobile
Canada	Le numéro S5.391 du RR exclut l'utilisation de ces bandes pour les IMT-2000. Par ailleurs, ces bandes sont fortement utilisées par les systèmes fixes au Canada, et le Canada va adopter un plan du service fixe pour ces bandes conformément au <i>recommande</i> 1 de la Recommandation UIT-R F.1098.

Utilisation actuelle et utilisation planifiée	
Composante de Terre (suite)	
2 025-2 110/2 200-2 290 MHz⁽²⁾	
Australie	2 010-2 025 MHz - Fortement utilisée pour les services fixes. Non disponible pour les systèmes du SMS en raison de problèmes de partage avec les systèmes de Terre. 2 025-2 110 MHz - Fortement utilisée pour les services fixes. Non disponible pour les systèmes du SMS en raison de problèmes de partage avec les services scientifiques spatiaux et les services fixes. 2 076-2 111 MHz - Bande attribuée sous réserve d'obtention de licence aux services de télévision à prépaiement fixes point à multipoint jusqu'en 2002. 2 110-2 070 MHz - Fortement utilisée pour les services fixes. Non disponible pour les systèmes du SMS en raison de problèmes de partage avec les systèmes de Terre. 2 070-2 200 MHz - Fortement utilisée pour les services fixes. Eventuellement disponible pour un partage avec les systèmes du SMS. 2 200-2 290 MHz - Non disponible pour les systèmes du SMS en raison de problèmes de partage avec les services scientifiques spatiaux, le service de télémesure aéronautique et les services fixes
République Sudafricaine	1 980-2 010/2 170-2 190 MHz - Réservée pour la composante satellite des IMT-2000
Brésil	Ces bandes sont utilisées pour les systèmes fixes de capacité moyenne. Le Brésil a l'intention de réaménager l'exploitation de ces bandes conformément à l'Annexe 1 de la Recommandation UIT-R F.1098. Non adéquates pour les IMT-2000
Nouvelle-Zélande	2 025-2 110 MHz – SF, Non adéquate et non disponible pour des compléments IMT-2000. 2 200-2 290 MHz – SF, Non adéquate et non disponible pour des compléments IMT-2000
Maroc	Service fixe
2 290-2 300 MHz	
CEPT ⁽¹⁾	Cette bande est relativement étroite. Certaines études relatives à la protection des stations terriennes associées aux recherches dans l'espace lointain font apparaître que d'importantes distances de séparation (de l'ordre de plusieurs centaines de kilomètres) sont requises entre les dix stations terriennes utilisées pour les études dans l'espace lointain dans le monde (au cours de la prochaine décennie, le nombre des stations terriennes assurant ce service devrait passer à 20). Deux stations terriennes relèvent actuellement de la CEPT (Espagne et Allemagne). D'autres stations sont planifiées. Cette bande est également utilisée pour la radioastronomie (interférométrie à très grande base)
Etats-Unis d'Amérique	Attribution exclusive de l'Administration fédérale, services fixe et mobile. L'attribution au service de recherche spatiale (espace lointain) (domaine public/non public) impliquera d'importantes distances de séparation. Non disponible pour les IMT-2000
Chine	Services fixe, mobile et spatial
Japon	Cette bande a été assignée pour les services fixe, mobile et de recherche spatiale
Australie	2 290-2 300 MHz – Le partage avec les stations terriennes associées aux systèmes de recherche dans l'espace lointain et avec les stations mobiles ou les stations de base n'est pas possible dans une même région géographique. Des distances de séparation de l'ordre de 400 km sont nécessaires entre les stations terriennes des services de recherche dans l'espace lointain et les stations mobiles et les stations de base IMT-2000
République Sudafricaine	2 290-2 300 MHz – Divers services
Brésil	2 290-2 300 MHz – Utilisée pour les systèmes fixes de capacité moyenne. Après la suppression progressive des systèmes existants, cette bande pourrait être adéquate pour les IMT-2000
Nouvelle-Zélande	2 290-2 300 MHz – SF, Non adéquate et non disponible pour des compléments IMT-2000
Maroc	2 290-2 300 MHz – Services fixe et mobile

Utilisation actuelle et utilisation planifiée	
Composante de Terre (suite)	
2 300-2 360 MHz	
CEPT ⁽¹⁾	2 300-2 400 MHz – Attribution au service fixe et au service mobile: point à point, caméras vidéo, journalisme électronique, production en extérieur (Recommandation ERC 25-10), utilisations militaires. Certaines parties de cette bande sont utilisées pour la télémesure aéronautique dans certains pays, conformément à la Recommandation ERC 62-02
Corée	2 300-2 330 MHz: SF (AHF, régions isolées). 2 330-2 370 MHz: SF (régions isolées, privées). 2 370-2 400 MHz: SF (AHF, régions isolées)
Chine	2 300-2 400 MHz – SF, SM, radiolocalisation et services spatiaux
Australie	2 300-2 400 MHz – Utilisée pour les services de télévision à prépaiement fixe point multipoint et donc non disponible pour le SMS. Egalement utilisée pour la télémesure aéronautique
République Sudafricaine	2 300-2 360 MHz – SF
Brésil	2 300-2 400 MHz – Utilisée par les services des auxiliaires de la radiodiffusion (journalisme électronique et liaison interstudios) ainsi que par les stations hertziennes de retransmission des programmes de télévision
Nouvelle-Zélande	2 300-2 396 MHz – Télévision MDS; fréquences exploitées à titre privé. Eventuellement adéquates et disponibles pour des compléments IMT-2000
Maroc	Services fixe et mobile. 2 300-2 400 MHz – Destinée aux systèmes hyper fréquences de distribution multipoint (MMDS) (services fixes de télévision)
2 360-2 400 MHz	
CEPT	Voir ci-dessus
Etats-Unis d'Amérique	2 360-2 385 MHz – Utilisée pour la télémesure et non adéquate pour les IMT-2000. 2 385-2 390 MHz – Disponible pour une utilisation commerciale en janvier 2005; la question de savoir si cette bande serait disponible et adéquate pour les IMT-2000 n'a pas été tranchée. 2 390-2 400 MHz – Service radioamateur et équipements non soumis à licence
Japon	Cette bande a été assignée pour les services fixe et mobile
Australie	2 300-2 400 MHz: télévision à prépaiement point à multipoint
Brésil	Utilisée par les services des auxiliaires de la radiodiffusion (journalisme électronique et liaison interstudios) ainsi que pour les faisceaux hertziens de retransmission de programmes de télévision
Maroc	Services fixe et mobile. 2 300-2 400 MHz - Destinée aux systèmes MMDS (services fixes de télévision)
2 400-2 483,5 MHz	
CEPT ⁽¹⁾	Attributions aux services fixes et mobiles. Applications ISM, équipement de courte portée, réseaux locaux radioélectriques, systèmes TAGS radioélectriques
Etats-Unis d'Amérique	2 400-2 483,5 MHz – Fortement utilisée par les équipements non soumis à licence et les équipements ISM. Ne convient pas pour les IMT-2000. Attribution faite à l'Administration fédérale pour les services de radiolocalisation et attribution non publique pour le service d'amateur et le service d'amateur par satellite

Utilisation actuelle et utilisation planifiée	
Composante de Terre (<i>suite</i>)	
2 400-2 483,5 MHz	
Malaisie	Equipement ISM de faible puissance
Chine	Système de communication de données à étalement de spectre. Applications ISM
Japon	Ces bandes sont utilisées pour des systèmes de communication de données de faible puissance
Canada	Système de communication de données à étalement de spectre, application ISM
Australie	Bande ISM. Le fonctionnement de systèmes MSS dans cette bande serait peut-être difficile
Brésil	Utilisée par les services des auxiliaires de la radiodiffusion (journalisme électronique et liaison interstudios) ainsi que pour les faisceaux hertziens de retransmission des programmes de télévision. Utilisée également par les systèmes de communication à étalement de spectre non soumis à licence
Maroc	Services fixe et mobile. Destinée aux systèmes MMDS (services fixes de télévision) et aux applications ISM
2 500-2 690 MHz	
CEPT	La CEPT considère cette bande comme particulièrement indiquée pour des compléments IMT-2000 après la suppression progressive des applications existantes (fixe, journalisme électronique, production en extérieur). Le partage géographique (urbain/rural) est une solution qui permettrait de faciliter la transition, ou serait adaptée, au besoin, au partage à long terme entre services
Etats-Unis d'Amérique	Service de distribution multipoint/service fixe de télévision pédagogique, liaisons vidéo point multipoint (domiciles privés, instituts d'enseignement et entreprises). Egalement utilisation bidirectionnelle pour les canaux de retour. Cette bande est également assignée pour le SRS. La coordination entre le service de radiodiffusion par satellite et d'autres systèmes à satellites ou systèmes de Terre serait difficile. Cette bande n'est actuellement pas disponible pour les IMT-2000, mais certains détenteurs de licences pourront décider d'adopter les nouvelles technologies et les nouveaux services de type IMT-2000
Malaisie	Applications MMDS
Corée	2 500-2 690 MHz: SF, SM (relais de télévision) 2 500-2 535 MHz: SMS, SF 2 535-2 655 MHz: RAN, télévision par câble 2 655-2 690 MHz: SMS, SF
Japon	Cette bande est utilisée pour les systèmes mobiles à satellites et a été assignée pour le SRS
Chine	2 535-2 599 MHz - Systèmes MMDS de télévision par câble; SRS (audio)
Canada	Cette bande a été retenue pour le service de communication multipoint (2 500-2 596 MHz) et le service de distribution multipoint (radiodiffusion) (2 596-2 686 MHz). Le Canada a entrepris un vaste programme d'octroi de licences pour ces deux types de système dans cette bande. Aucun autre type de système de radiocommunication n'est actuellement exploité sous licence dans cette bande
Australie	2 450-2 690 MHz – Cette bande est fortement utilisée pour le journalisme électronique et la production en extérieur. En raison des types d'utilisation actuels, il serait difficile d'y prendre en compte des systèmes du SMS

Utilisation actuelle et utilisation planifiée	
Composante de Terre (<i>suite</i>)	
2 500-2 690 MHz	
République Sudafricaine	2 690-2 700 MHz - MMDS/radioastronomie, SF. 2 520-2 593/2 597-2 670 MHz - SF
Brésil	2 500-2 690 MHz – Cette bande est utilisée pour le système de distribution multicanal multipoint. Actuellement, le pays a entrepris d'appliquer un vaste programme d'octroi de licences d'exploitation de systèmes MMDS dans cette bande. Aucun autre type de système de radiocommunication n'est actuellement exploité sous licence dans cette gamme de fréquences. Ne convient pas pour les IMT-2000
Nouvelle-Zélande	2 498,5-2 690 MHz – SF, fortement utilisée pour le journalisme électronique et la production en extérieur. Convient pour des compléments IMT-2000, mais non disponible actuellement en raison de cette forte utilisation pour les applications de journalisme électronique et de production en extérieur
Maroc	Service fixe. Destinée aux systèmes MMDS (services fixes de télévision)
2 700-3 400 MHz	
CEPT ⁽¹⁾	2,7-2,9 GHz: cette bande est toujours retenue en Europe comme pouvant convenir aux IMT-2000, mais aucune décision finale n'a encore été prise. 2,9-3,4 GHz: de récentes études effectuées par les pays de la CEPT ont indiqué que cette bande n'est pas une option viable pour des compléments IMT-2000
Etats-Unis d'Amérique	2 700-2 900 MHz: attribution exclusive faite à l'Administration fédérale pour la radionavigation aéronautique, les auxiliaires de la météorologie et la radiolocalisation. 2 900-3 000 MHz: attribuée pour la radionavigation maritime, les auxiliaires de la météorologie et la radiolocalisation. 3 000-3 100 MHz: attribuée pour la radionavigation maritime et la radiolocalisation. 3 100-3 400 MHz: attribuée pour la radiolocalisation. Aucune modification n'est planifiée dans ces bandes, appelées à être de plus en plus utilisées. La bande 2 700-3 400 MHz ne convient pas et n'est pas disponible pour les IMT-2000
Malaisie	2 700-3 000 MHz: radars (DCA). 3 000-3 400 MHz: liaisons point à point; cette gamme de fréquences doit être libérée d'ici 2002
Corée	La bande 3 000-3 300 MHz a été assignée pour le service de radiolocalisation
Chine	2 700-2 900 MHz: radiolocalisation et radionavigation aéronautique. 2 900-3 100 MHz: radiolocalisation et radionavigation. 3 100-3 300 MHz: radiolocalisation. 3 300-3 600 MHz: radiolocalisation, SF et SM
Japon	Cette bande a été assignée pour le service de radionavigation aéronautique, le service fixe et le service mobile
Canada	Il convient de noter qu'au Canada le nombre des systèmes exploités dans la bande 2 700-2 900 MHz est inférieur à celui des systèmes qui utilisent la bande 2 900-3 400 MHz. La bande 3 100-3 400 MHz est une bande essentielle pour les forces armées au Canada. La bande 3 300-3 500 MHz est également utilisée par le service d'amateur
Australie	2 700-3 100 MHz – L'utilisation de cette bande par le service de radionavigation aéronautique et le service de radiolocalisation rendrait très difficile toute utilisation par des systèmes du SMS. 3 100-3 400 MHz – Bande utilisée par le service de radiolocalisation. Le partage avec des systèmes du SMS n'est pas possible. Divers services AHF sont introduits dans la bande 3,5 GHz

Utilisation actuelle et utilisation planifiée	
Composante de Terre (<i>fin</i>)	
2 700-3 400 MHz	
République Sudafricaine	Services fixes et services de l'Administration centrale
Brésil	2 700-2 900 MHz – Cette bande est attribuée au service de radionavigation aéronautique au Brésil. 2 900-3 100 MHz – Au Brésil cette bande est attribuée au service de radionavigation et au service de radiolocalisation. 3 100-3 300 MHz – Au Brésil, cette bande est attribuée au service de radiolocalisation, au service d'exploration de la Terre par satellite et au service de recherche spatiale. 3 300-3 400 MHz – Utilisée par le service des auxiliaires de la radiodiffusion (liaisons interstudios) ainsi que par les stations relais de programmes de télévision
Nouvelle-Zélande	2 700-2 900 MHz – Service aéronautique, service de radionavigation, service de radiolocalisation. Ne convient pas et n'est pas disponible pour des compléments IMT-2000. 2 900-3 100 MHz – Radionavigation. Ne convient pas et n'est pas disponible pour des compléments IMT-2000. 3 100-3 300 MHz – Radiolocalisation. Ne convient pas et n'est pas disponible pour des compléments IMT-2000. 3 300-3 400 MHz – Radiolocalisation, amateur. Ne convient pas et n'est pas disponible pour des compléments IMT-2000
Maroc	Radionavigation aéronautique

- (1) En accord avec le Groupe d'action 1 du Comité européen des radiocommunications de la Conférence Européenne des Administrations des Postes et des Télécommunications (CEPT ERC TG1).
- (2) La Commission d'études 7 des radiocommunications a demandé que ces bandes ne soient pas prises en considération en raison de l'importance qu'elles revêtent pour les services scientifiques spatiaux et du fait qu'elles sont de plus en plus utilisées aussi bien par les pays développés que par les pays en développement. Il convient également de noter que les Commissions d'études 7, 8 et 9 des radiocommunications ont adopté neuf Recommandations UIT-R établissant des dispositions à long terme mutuellement avantageuses pour le partage entre les services scientifiques spatiaux et les services fixe et mobile.
- (3) Certaines études font apparaître que malgré l'utilisation croissante des bandes de fréquences élevées, les services scientifiques spatiaux utilisent beaucoup ces bandes.
- (4) L'augmentation attendue des besoins en spectre de tous les services dans ces bandes (service fixe, service mobile et services spatiaux) a entraîné l'élaboration de la Recommandation 622 (CMR-97) du RR, qui souligne qu'il est nécessaire d'appliquer les progrès technologiques dans les meilleurs délais afin de minimiser la largeur totale de bande requise par les systèmes de chaque service. Il s'agit de faire en sorte que tous les systèmes, qui sont de plus en plus nombreux, puissent coexister dans la largeur de bande disponible. Par ailleurs, il faut tenir compte des besoins harmonisés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans ces bandes pour des liaisons hertziennes tactiques (2 025-2 070 MHz/2 200-2 245 MHz).

Utilisation actuelle et utilisation planifiée en relation avec la composante de satellite

Utilisation actuelle et utilisation planifiée	
Composante de satellite	
1 525-1 559/1 626,5-1 660,5 MHz	
CEPT ⁽¹⁾	Les attributions existantes concernant le SMS pourraient être rendues disponibles pour la composante satellite des IMT-2000. Toutes ces bandes sont utilisées pour des systèmes mobiles par satellite de la deuxième génération. Leur réaménagement ne pourrait se faire que progressivement, à long terme, au fur et à mesure que diminuera l'utilisation des systèmes de la deuxième génération et que l'utilisation des IMT-2000 se développera
Etats-Unis d'Amérique	1 525-1 544/1 545-1 559 MHz: les systèmes du SMS exploités dans cette bande empêcheront, à court terme, les applications de la composante satellite des IMT-2000. La disponibilité d'une partie de cette bande ne pourrait être envisagée que sous réserve de priorité et de préemption pour des communications du service mobile aéronautique par satellite (R). Voir les numéros S5.357A et S5.362A du RR. 1 626,5-1 645,5/1 646,5-1 660 MHz: les systèmes du SMS exploités dans cette bande empêcheront, à court terme, les applications de la composante satellite des IMT-2000. La disponibilité d'une partie de cette bande ne pourrait être envisagée que sous réserve de priorité et de préemption pour des communications du service mobile aéronautique par satellite (R). Voir les numéros S5.357A et S5.362A du RR. 1 544-1 545/1 645,5-1 646,5 MHz: est réservée à l'Administration fédérale pour les répéteurs de communications urgentes relayés aux stations de surface sur la fréquence 1 544,5 MHz par les satellites de recherche et de sauvetage de la NOAA (SARSAT)
Malaisie	1 626,5-1 645,5 MHz 1 656,5-1 660,5 MHz 1 525-1 544 MHz 1 555-1 559 MHz Toutes ces bandes de fréquences ont été réservées par MEASAT pour ses satellites géostationnaires du SMS
Corée	Ces bandes ont été affectées aux applications du service mobile maritime par satellite
Chine	SMS
Japon	Ces bandes ont été affectées au SMS
Australie	Dans la bande 1 525-1 535 MHz, l'Australie exploite des systèmes fixes. Les attributions existantes au SMS (<i>à l'exception de la bande réservée aux opérations de recherche et de sauvetage</i>) pourraient être rendues disponibles pour la composante satellite des IMT-2000. Toutes ces bandes sont utilisées par des systèmes mobiles à satellites 2G. Leur réaménagement ne pourrait se faire que progressivement, à long terme, au fur et à mesure que l'utilisation des systèmes 2G diminuera alors que celle des IMT-2000 augmentera. Toutefois, il faut noter que le système mobile aéronautique par satellite (R) et le GMDSS ont priorité pour ce qui est de l'utilisation du spectre et de la disponibilité des fréquences respectivement dans les bandes 1 545-1 555/1 646,5-1 656,5 et 1 530-1 544/1 626,5-1 645,5 MHz
Brésil	Ces bandes ont été assignées pour les systèmes mobiles à satellites
Maroc	Services fixes et mobiles. Systèmes point à multipoint. Doivent être disponibles pour les systèmes du SMS
1 610-1 626,5/2 483,5-2 500 MHz	
CEPT ⁽¹⁾	Les attributions actuelles au SMS pourraient être rendues disponibles pour la composante satellite des IMT-2000. Toutes ces bandes sont utilisées pour des systèmes mobiles à satellites 2G. Leur réaménagement ne pourrait se faire que progressivement, à long terme, au fur et à mesure que l'utilisation des systèmes 2G diminuera et que celle des IMT-2000 augmentera
Etats-Unis d'Amérique	1 610-1 626,5/2 483,5-2 500 MHz: ces bandes doivent être utilisées par des systèmes du SMS assurant des services GMPCS. La bande 1 610-1 626,5 MHz est également attribuée au service mobile aéronautique par satellite (R), voir le renvoi numéro S5.367 du RR, et au service de radionavigation aéronautique. Le renvoi numéro S5.366 du RR réserve la bande, à titre mondial, pour l'utilisation et le déploiement des systèmes électroniques aéroportés d'aides à la navigation et pour tous les systèmes directement associés, au sol ou spatioportés

Utilisation actuelle et utilisation planifiée	
Composante de satellite (<i>suite</i>)	
1 610-1 626,5/2 483,5-2 500 MHz	
Malaisie	1 610-1 626,5 MHz 2 483,5-2 520 MHz Toutes ces fréquences ont été réservées par MEASAT pour des utilisations LEO/MEO
Corée	Ces bandes sont réservées pour des systèmes AMRC (Globalstar) et des systèmes AMRT (Iridium). Le partage des fréquences entre systèmes AMRC et systèmes AMRT n'a pas fait l'objet d'études approfondies
Chine	Service de radiorepérage par satellite (SRDS) et SMS
Japon	Ces bandes ont été attribuées au SMS
Australie	Voir plus haut sous 1 525-1 559/1 626,5-1 660,5 MHz. L'utilisation des canaux centrés sur les fréquences 2 477,5 MHz et 2 505,5 MHz pour le journalisme électronique et la production en extérieur peut occasionnellement brouiller la réception du SMS
Brésil	Ces bandes ont été attribuées pour les systèmes du SRRS et du SMS. 2 483,5-2 490 MHz – Utilisée par le service des auxiliaires de la radiodiffusion (journalisme électronique et liaisons interstudio) ainsi que pour les relais de programmes de télévision
Maroc	2 483,5- 2 500 MHz – Service fixe
1 559-1 567 MHz (partie de la bande 1 675-1 690 MHz)	
CEPT ⁽¹⁾	L'UIT-R et la CEPT ont entrepris des études concernant cette bande. La disponibilité de cette bande pour les IMT-2000 dépendra des résultats de ces études
Etats-Unis d'Amérique	1 559-1 567 MHz: radionavigation aéronautique, radionavigation par satellite (espace vers Terre). L'utilisation de cette bande devrait augmenter. Il est nécessaire de conserver cette bande pour l'utilisation exclusive par le SRNA et le service de radionavigation par satellite (SRNS). Ne convient pas ou n'est pas disponible pour les IMT-2000. 1 675-1 690 MHz: auxiliaires de la météorologie (radiosondes), météorologie par satellite (espace vers Terre). Aucune modification n'est planifiée dans ces bandes, dont l'utilisation devrait s'accroître. Ne conviennent pas ou ne sont pas disponibles pour les IMT-2000
Malaisie	Attribuées pour le SMS
Chine	1 559-1 567 MHz: radionavigation aéronautique et services spatiaux. 1 675-1 690 MHz: auxiliaires de la météorologie et satellites de météorologie (espace vers Terre)
Japon	Ces bandes ont été attribuées pour le SMS
Australie	1 559-1 567 MHz – Problèmes de partage avec le SRNS. L'UIT-R devra procéder à des études de partage pour établir que le partage avec le SMS n'est pas faisable. 1 660,5-1 670 MHz – Non disponible pour les systèmes mobiles publics ou les systèmes du SMS, en raison de problèmes de partage avec le service de radioastronomie et le service des auxiliaires de la météorologie au-dessus de 1 688,4 MHz. 1 670-1 675 MHz – Non disponible pour les systèmes mobiles publics ou les systèmes du SMS, en raison de problèmes de partage avec le service des auxiliaires de la météorologie. 1 675-1 683 MHz – Pourrait être disponible pour des systèmes SMS relevant des IMT-2000, sous réserve des conclusions de la CMR-2000. Les études de partage effectuées par l'UIT-R font apparaître que le partage avec le service des auxiliaires de la météorologie n'est pas possible. 1 683-1 710 MHz – Non disponible pour les systèmes mobiles publics ou des systèmes du SMS, en raison de problèmes de partage avec le service de météorologie par satellite

Utilisation actuelle et utilisation planifiée	
Composante de satellite (<i>suite</i>)	
1 559-1 567 MHz (partie de la bande 1 675-1 690 MHz)	
Brésil	Cette bande est utilisée pour le SRNA et le SRNS. Le partage avec le SMS n'est pas possible. Ne convient pas pour les IMT-2000
Maroc	Service de radionavigation et service aéronautique. 1 675-1 690 MHz - Service de météorologie par satellite
2 500-2 520/2 670-2 690 MHz	
CEPT ⁽¹⁾	Cette bande de fréquences pourrait être rendue disponible pour les IMT-2000 en Europe, selon la demande du marché
Etats-Unis d'Amérique	Service de distribution multipoint/service fixe de télévision pédagogique, liaisons vidéo point à multipoint avec les domiciles privés, les écoles et les entreprises. Egalement utilisée en mode bidirectionnel pour les canaux de retour. Ne convient pas pour les IMT-2000. Non attribuée au SMS à titre mondial jusqu'en 2005
Malaisie	Certaines fréquences de cette bande ont été retenues par MEASAT pour des systèmes LEO/MEO
Corée	Ces bandes ont été attribuées pour les SMS à la CAMR-92. Toute assignation dans ces bandes est réservée jusqu'à ce que la Corée ait établi des plans spécifiques
Chine	Service spatial
Japon	Ces bandes sont fortement utilisées pour les systèmes mobiles par satellite
Canada	Ces bandes ont été retenues pour les services de Terre
Australie	En Australie, l'utilisation actuelle de ces bandes rendrait difficile leur exploitation par le SMS
Brésil	Ces bandes sont utilisées pour le service de distribution multicanal multipoint. Le Brésil applique actuellement un important programme d'octroi de licences pour les MMDS dans ces bandes. Aucun autre type de système de radiocommunication n'est actuellement exploité sous licence dans cette gamme de fréquences. Ne conviennent pas pour les IMT-2000
2 520-2 535/2 655-2 670 MHz	
CEPT ⁽¹⁾	Ces bandes ont été retenues comme éventuellement envisageables pour la composante de Terre des IMT-2000, et en conséquence ne sont pas retenues comme envisageables pour la composante satellite. Toutefois, elles pourraient être utilisées pour le SMS dans certaines régions où la demande de services par satellite est importante
Etats-Unis d'Amérique	2 520-2 655 MHz: service de distribution multipoint/service fixe de télévision pédagogique, liaisons vidéo point à multipoint avec les domiciles privés, les écoles et les entreprises. Egalement utilisée en mode bidirectionnel pour les canaux de retour. Cette bande n'est actuellement pas disponible pour les IMT-2000, mais certains titulaires de licence pourront décider d'adopter les nouvelles technologies et les nouveaux services comme les IMT-2000. 2 655-2 670 MHz: service de distribution multipoint/service fixe de télévision pédagogique, liaisons vidéo point à multipoint avec les domiciles privés, les écoles et les entreprises. Egalement utilisée en mode bidirectionnel pour les canaux de retour. Egalement utilisée pour la radioastronomie. Cette bande n'est actuellement pas disponible pour les IMT-2000, mais certains titulaires de licence pourront décider d'adopter les nouvelles technologies et les nouveaux services comme les IMT-2000
Malaisie	Disponible
Corée	Ces bandes ont été attribuées pour le service mobile par satellite à la CAMR-92. Toute assignation pour ces bandes est réservée jusqu'à ce que la Corée ait établi des plans spécifiques
Chine	Service spatial

Utilisation actuelle et utilisation planifiée	
Composante de satellite (<i>fin</i>)	
2 520-2 535/2 655-2 670 MHz	
Japon	Ces bandes sont fortement utilisées pour les systèmes mobiles par satellite
Canada	Actuellement retenues pour les services de Terre
Australie	En Australie, l'utilisation actuelle de ces bandes rendrait difficile leur exploitation par des systèmes du SMS
Brésil	Ces bandes sont utilisées pour le service de distribution multicanal multipoint. A l'heure actuelle, le Brésil applique un important programme d'octroi de licences pour des systèmes MMDS dans ces bandes. Aucun autre type de système de radiocommunication n'est actuellement exploité sous licence dans cette gamme de fréquences. Ne conviennent pas pour les IMT-2000

⁽¹⁾ En accord avec le Groupe d'action 1 du Comité européen des radiocommunications de la Conférence Européenne des Administrations des Postes et des Télécommunications (CEPT ERC TG1).